

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE
L'AEROPORT INTERNATIONAL DE TOURS VAL DE LOIRE**

Recu à la Préfecture
d'Indre-et-Loire le :
7 - DEC. 2011

COMITE SYNDICAL DU 30 NOVEMBRE 2011

Convocations adressées le 23 novembre 2011

Nombre de délégués titulaires en exercice : 11

Nombre de délégués titulaires présents : 8

Nombre de délégués votants : 11

Membres titulaires présents :

M. Alain DAYAN, Président - M. Serge BABARY - M. Jean-Marie BEFFARA -
M. Christian BRAULT - M. Gilles DEGUET - M. Gilbert HELENE -
M. Philippe LE BRETON - M. Alain MICHEL.

Membres titulaires absents :

M. Claude-Pierre CHAUVEAU, ayant donné pouvoir à M. Alain MICHEL.
Mme Mélanie FORTIER, ayant donné pouvoir à M. Jean-Marie BEFFARA.
M. Patrick POIRIER, ayant donné pouvoir à M. Christian BRAULT

.....

CS 11/11/03 : INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR DU SYNDICAT MIXTE

Monsieur Alain DAYAN, Président, donne lecture du rapport suivant :

En application des dispositions de l'article 97 de la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et de l'arrêté du 16 décembre 1983, le comptable exerçant les fonctions de receveur du Syndicat mixte pour l'aménagement et le développement de l'aéroport international de Tours Val de Loire est autorisé à fournir des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Ces prestations ont un caractère facultatif. Elles donnent lieu au versement d'une indemnité dite « indemnité de conseil » et est acquise pour toute la durée du mandat du comité syndical.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Vu l'arrêté du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services déconcentrés du trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux.

- **DEMANDE** le concours de Monsieur Pascal DUBOIS, payeur départemental, pour assurer les missions de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

- **PREND ACTE** de l'acceptation de Monsieur Pascal DUBOIS de faire bénéficier le syndicat mixte de ses conseils et de son assistance.

- **DECIDE** d'allouer à Monsieur Pascal DUBOIS l'indemnité de conseil au taux plein à compter du 1^{er} juillet 2011.

Vote à l'unanimité.

.....

Acte exécutoire le **07 DEC. 2011** après transmission et publication ; les actes de portée individuelle devant être notifiés.

Le Président du Syndicat Mixte

Alain DAYAN

